



## District de Maine et Loire de Football

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES

### PROCES VERBAL N° 5 – SAISON 2021/2022

Réunion du :	20/10/2021
Présidence :	M. MERLET Xavier
Présent(s) :	M. BOURNEL Jean-Luc, M. CHERRUAULT Jean-Paul, M. COIFFARD Albert, M. GASTINEAU Rémi, M. LECHAT Hubert, M. PIOU Patrick, M. PIRIOU Bernard
Excusé(s) :	M. GABORY Vincent, M. JEANNETEAU Yannick, M. PHILIPOT Christophe
Invité(s) :	
Assiste :	

#### 1. Point sur la fin de la 1<sup>ère</sup> phase en U15 et U17

La fin de la 1<sup>ère</sup> phase s'est bien déroulée malgré les 5 journées d'affilée. Deux rencontres ont toutefois été arrêtées lors de la dernière journée du 16 octobre.

#### 2. Lecture des courriers des clubs pour la 2<sup>e</sup> phase

Arrêt entente en U15 :

- E/VERNOIL VERNANTES - EST ANJOU

Modifications d'ententes en U15 :

- E/BRIOLLAY - ECOUFLANT - ANGERS FC devient E/BRIOLLAY (2) - ECOUFLANT - ANGERS FC
- E/ ST LAMBERT LEVEES - VIVY NEUILLE devient E/ST LAMBERT LEVEES - VIVY NEUILLE (2)

Nouvelle entente en U17 :

- E/ST PIERRE MONTREV (2) - BEAUPREAU CHAPELLE (3)

### Nouveaux engagements en U15 :

- CHOLET FC (2) / E/BRIOLLAY (2) - ECOUFLANT - ANGERS FC / E/ST LAMBERT - VIVY (2) / PUY VAUDELNAY (2) / TIERCE CHEFFES AS (3) / VERNOIL VERNANTES et EST ANJOU FC (à la place de l'entente)

Equipes engagées pour la 2<sup>e</sup> phase : 117 en U15 et 97 en U17.

### Demandes d'accessions/rétrogradations :

La Commission examine les demandes d'accessions et de rétrogradations et rappelle que toutes les demandes doivent être motivées (raisons expliquées avec précision).

<b>U15</b>					
<b>CLUBS (Equipes)</b>	<b>DIVISION PHASE 1</b>	<b>DEMANDE DU CLUB</b>	<b>ACCORD</b>	<b>REFUS</b>	<b>MOTIF</b>
GJ DENEÉ - JS LAYON 1	D1	D1	x		D'office. 3 <sup>ème</sup> en D1.
GJ DENEÉ - JS LAYON 2	D3	D3	x		D'office. 3 <sup>ème</sup> en D3.
GT ST QUENTIN POIT 1	D2	D1	x		D'office. 1 <sup>er</sup> en D2.
ST JEAN ST LAMBERT 1	D3	D2	x		D'office. 1 <sup>er</sup> en D3.

<b>U17</b>					
<b>CLUBS (Equipes)</b>	<b>DIVISION PHASE 1</b>	<b>DEMANDE DU CLUB</b>	<b>ACCORD</b>	<b>REFUS</b>	<b>MOTIF</b>
E/GJ DENEÉ - CHEMILLE 2	D3	D2	x		D'office. Parmi les meilleurs 2 <sup>èmes</sup> en D3.
GJ DENEÉ - JS LAYON 1	D1	D1		x	6 <sup>ème</sup> en D1 (rétrogradation du dernier du groupe).

### **3. Constitution des groupes en U15 et U17**

La Commission établit les groupes de Division Elite, 1<sup>ère</sup> Division, 2<sup>ème</sup> Division et de 3<sup>ème</sup> Division en U15 et en U17.

Conformément aux tableaux d'accessions et rétrogradations mis en ligne en début de saison, les équipes sont réparties de la manière suivante :

	<b>U15 (117 équipes)</b>	<b>U17 (97 équipes)</b>
<b>Elite</b>	1 groupe de 6 équipes (6)	1 groupe de 6 équipes (6)
<b>D1</b>	5 groupes de 6 équipes (30)	5 groupes de 6 équipes (30)
<b>D2</b>	6 groupes de 6 équipes (36)	6 groupes de 6 équipes (36)
<b>D3</b>	5 groupes de 6 équipes (30) 3 groupes de 5 équipes 5 (15)	5 groupes de 5 équipes (25)

#### 4. Numérotation

La Commission procède à la numérotation en essayant dans la mesure du possible de respecter les desiderata des clubs.

Remarque : comme les calendriers U14 et U19 ne sont pas identiques à ceux des U14 et U17, il n'est pas possible de respecter totalement les vœux d'alternance et de concordance entre les catégories. La Commission veille surtout aux desiderata entre 2 ou 3 équipes d'une même catégorie.

#### 5. Validation des tableaux d'accessions et de rétrogradations

La commission valide les tableaux élaborés lors de la réunion du 6 octobre 2021 pour les catégories U15 et U17 en tenant compte du nombre définitif d'équipes inscrites en seconde phase.

Cette saison, ces tableaux dépendent du nombre de rétrogradations du Championnat régional en décembre.

#### 6. Questions diverses

La Commission prend note de la volonté de CHOLET FC de modifier l'engagement de son équipe U15 (2) à la fin de la seconde phase pour l'engager en U14 pour la seconde phase de cette catégorie qui débutera en janvier 2022.

*Prochaine réunion :*

*☞ Le mercredi 17 novembre 2021 à 16 h 00 : Contrôle de la situation des clubs au regard de l'article 9, constitution des groupes des Championnats U19 (seconde phase) et tirages des Coupes et Challenges*

<b>Le Président</b>	<b>Le Secrétaire de Séance</b>
M. MERLET Xavier	M. LECHAT Hubert